



COMPTE RENDU GT INFORMATICIEN du 3/02/2017

A la recherche de l'attractivité...

Après la présentation du sujet par le sous directeur C et la lecture des déclarations préalables, nous abordons les différents sujets à l'ordre du jour :

LES CRÉDITS INFORMATIQUES : Le budget de la Sous-Direction C

La DG nous confirme une évolution à la hausse des crédits, autour de 36,5 M d'euros. Il n'y a pas de modification de la structure des dépenses. A noter une hausse du budget bureautique avec les coûts induits par la mise en place de la téléphonie mobile.

Sur la priorisation des dépenses, la réunion d'arbitrage TESI prévue hier a été reportée (*changement de DG*).

Pour les OS : Il y a besoin de connaître les effectifs afin de cibler les carences éventuelles et juger de la faisabilité des projets. Il faut une véritable stratégie de gestion des effectifs pour les adapter aux besoins. Il y a nécessité de mettre en place un tuilage dans les mutations sur des postes informatiques afin de limiter les manques d'effectifs.

Le SD/C s'engage à nous fournir des données plus précises en terme de budget et d'effectifs, il répond partiellement à nos attentes en nous donnant la situation en effectifs de la SD/C à la DG. Il existe actuellement 6 vacances d'emploi au bureau C1 et 4 au bureau C2, début mars 2017 il n'en restera plus que 3 à C1.

Pour combler temporairement les vacances, sont recrutés des chefs de projet par intérim auprès de prestataires extérieurs. Ces vacances donnent lieu à des enquêtes internes puis auprès du ministère et en dernier recours, à l'embauche de contractuels.

Concernant le concours interministériel ISIC, il n'y a eu aucune arrivée en 2016. A priori, 6 ISIC arriveront en 2017.

Le Plan de Reprise d'Activité (P.R.A)

Selon les explications techniques communiquées par la DG, ce dispositif de sécurisation des applications n'améliore pas leurs disponibilités. C'est une sécurité en cas de crise majeure comme la destruction totale d'un DATA CENTER provoquant un arrêt prolongé. Le choix des PRA a été fait au plus haut niveau dans un cadre interministériel. Le S.I de dédouanement, positionné au CID, a été classé prioritaire. Le PRA permet de remettre en route le DATA CENTER sur un autre site dans un délai raisonnable (24 heures en jours ouvrés). La virtualisation a permis de limiter le nombre de serveurs physiques. Pour être à niveau technique, la DNSCE va disposer de serveurs de nouvelle génération qui pourront utiliser la virtualisation.

L'hébergement au sein du CID est plutôt une réussite car presque l'ensemble des baies sont réservées. Le prix de la location demandé aux administrations locataires permettra des rentrées d'argent dès 2017. Les administrations (comme la Justice) ayant réservé des baies n'ont cependant avancé aucun financement. Un catalogue de services est en cours d'élaboration pour déterminer une grille tarifaire.

La DG pense qu'une équipe interministérielle dédiée à la maintenance des centres informatiques serait sans doute une bonne chose. Concernant les demandes des MOA (Maîtrise d'ouvrage), le P.R.A ne répond pas à leur demande de haute disponibilité (*éviter toute panne*). Concernant les obligations liées au CDU (*procédure de secours entièrement dématérialisée, archivage des échanges avec les opérateurs, portails assurant l'authentification des opérateurs, etc*) le chef de C2 nous confirme que la conservation des données est assurée par un double stockage sur chaque site (*selon les applications, la réponse serait plus nuancée mais trop complexe pour avoir été détaillée lors du GT*).

LA TESI : TRAJECTOIRE D'ÉVOLUTION INFORMATIQUE

La DG nous explique que la vision d'avenir proposée dans ce document s'appuie sur une hypothèse de continuité sur 2016-2018 des moyens financiers alloués à ces prestations externes et devra être naturellement réajustée en cas de baisse significative de ce budget.

La CFDT et les autres OS déplorent qu'aucun coût ni donnée en matière de personnel ne soient associés à chaque projet. La DG nous confirme qu'elle va nous les fournir prochainement.

Création d'un concours B PROG et rénovation du concours A PSE

Durant nos échanges, la DG reconnaît un gros problème de recrutement et la nécessité de recréer un nouveau concours de Cat. B, parallèlement à une rénovation du concours de catégorie A PSE.

Pour créer un nouveau concours, le cadre est contraignant et imposé par la DGAFP. Un délai de 6 mois est nécessaire avant parution des textes et mise en œuvre. Le concours pourra être ouvert au mieux en automne 2017 pour effet en 2018. La DGFIP, qui a les mêmes problèmes que la DGDDI, a fait un travail d'amélioration qui a servi de base au projet.

L'autonomie du concours doit rester importante afin de recruter de véritables douaniers informaticiens.

Les volumes du concours CAT.B seront connus prochainement.

Pour les lauréats du concours, une formation initiale est actuellement à l'étude qui portera notamment sur une formation spécifique douane. Cette formation doit compléter les compétences censées être déjà acquises et validées par la réussite au concours.

ATTRACTIVITÉ RH-SI :

La DG annonce un gros effort de communication avec création d'ambassadeurs recrutés au sein des centres douaniers et utilisation des supports les plus modernes afin de répondre à la nécessité d'aller dans les écoles privées pour toucher les étudiants et mieux recruter.

La CDFT insiste

- **sur l'adaptation de la communication aux profils ciblés et notamment:**
 - justifier de l'emploi de la note de synthèse comme critère de sélection. Cet exercice de rédaction a un intérêt (*pour tester les qualités d'un bon développeur*) auquel il convient de faire adhérer les candidats potentiels;
 - justifier de la longueur du recrutement par concours (*un an*) et son articulation avec un marché ultra-concurrentiel où le préavis observé est d'un à trois mois;
 - utiliser les 'codes' habituels de la profession comme renseigner le salaire brut annuel;
 - si l'expérience est davantage valorisée qu'un diplôme, une piste serait de privilégier les réseaux des anciens élèves d'école d'ingénieurs / d'instituts.
- **sur la nécessité de faciliter les formations informatiques en interne. Il existe un vivier potentiel pour pallier aux problématiques de recrutement.**

Les OS souhaitent mettre l'accent sur les développements de carrière. Il n'y a pas de filière complète dédiée. Le problème de possibilité de mobilité en gardant sa spécialité doit être mieux traité. Il faut aussi améliorer la lisibilité des rémunérations.

En conclusion :

Les organisations syndicales partagent les analyses de l'administration sur les difficultés rencontrées pour rendre attractifs les métiers d'informaticiens en douane. Elles approuvent aussi les solutions proposées.

Par contre, le contexte de concurrence avec le secteur privé semble trop défavorable pour pouvoir constater une amélioration rapide de la situation des effectifs. **Pour la CFDT, mettre l'accent sur de la formation en interne peut constituer une solution réaliste.**